

18 septembre 2007

NYONS

N° 173 / 2007

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT DECLARATION D'OUVRAGES SOUTERRAINS ET PRELEVEMENTS D'EAU SUR LA COMMUNE DE NYONS

Nous, Pierre COMBES, Maire de la Ville de NYONS,

VU l'article L .2224-9 (loi n°2006-1772 du 30/12/2006 article 54 parue au Journal Officiel du 31 décembre 2006) précisant que tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fait l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée.

VU les grandes difficultés en matière d'approvisionnement en eau potable en raison de la baisse des cours d'eau et du niveau des nappes,

VU le rapport de notre délégataire, VEOLIA, indiquant que cet étiage est lié à la présence de pompages concurrents de proximité et de puisages privés, mettant en péril la production des puits de captage,

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable,

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Tout prélèvement d'eau, puits ou forage entrepris à des fins d'usage domestique de l'eau doit faire l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée.

ARTICLE 2 :

Le demandeur devra indiquer si sa propriété est raccordée au réseau d'eau potable de la commune.

ARTICLE 3 :

Les informations relatives à cette déclaration sont tenues à disposition en Mairie de NYONS.

ARTICLE 4 :

Le Capitaine commandant la Gendarmerie de NYONS, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NYONS, le 18 septembre 2007

POUR COPIE CONFORME
NYONS, le 18 septembre 2007
Le Maire

Rene Guise



Ouvrage souterrain et prélèvement d'eau Document d'incidence

NOM du demandeur :

Adresse :

Propriétaire Locataire Référence cadastrale de la parcelle

La propriété est raccordée au réseau d'eau potable oui non

Projet de forage ou puits :

• Matériaux prévus pour le forage

• Profondeur

• Débit (m³/h)

• Consommation (m³/an)

• Période d'utilisation (préciser les mois)
 janvier février mars avril mai juin
 juillet août septembre octobre novembre décembre

• Type d'usage

arrosage pelouse, potager irrigation agricole
 alimentation WC, habitation

Exutoire des eaux d'exhaure

AVIS DE LA VILLE DE NYONS

• Type d'usage

• Situation du forage
ou puits

inclus dans un périmètre de protection de captage
 distance faible avec équipements publics (< 100 m cimetière, < 10 m route)
 prélèvement en cours d'eau ou nappe d'accompagnement

• Procédure d'autorisation

déclaration Ville de NYONS déclaration préfectorale
 déclaration DRIRE autorisation préfectorale

• Le forage
ou puits

est autorisé par la Ville de NYONS est interdit par la Ville de NYONS
 doit être soumis à l'accord de la Préfecture
(contact : D.D.A.F. Service police de l'eau 04.75.82.50.49 ou 04.75.82.51.26)

A NYONS, le

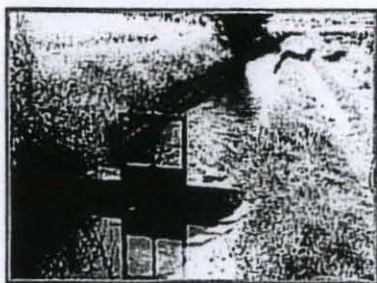
Le signataire :

ANNEXE 5

Projet Aqua Domitia




**Colloque du mercredi 25 mars 2009
sur le Site du Pont du Gard**



**« Construire un avenir pour l'irrigation dans
les régions méditerranéennes françaises :
potentialités et adaptations face aux enjeux
socio-économiques, environnementaux et
d'aménagement du territoire »**






La Région s'engage pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques



Fabrice VERDIER
Région Languedoc-Roussillon



Le SRADDT : vers une politique régionale d'aménagement à l'horizon 2030

Une démarche stratégique, qui s'inscrit dans un
contexte global :

- Construire l'aménagement du territoire de demain,
- S'inscrire dans le processus de décentralisation,
- Positionner la région à l'échelle européenne et méditerranéenne.

Le SRADDT, une nouvelle étape des politiques
régionales

- s'appuie sur le Projet Régional, les schémas et politiques sectorielles régionaux : Les stratégies régionales « Eau » et « Aménagement de l'espace rural », sources de développement, sont au cœur du dispositif
- une forte dimension prospective

La Région a voté en novembre 2006 sa stratégie régionale « pour une gestion durable de l'eau ».

Elle concourt, en particulier avec la politique régionale d'aménagement et de gestion des milieux lagunaires et marins (votée en juin 2006), à la gestion durable et solidaire de l'eau en région.

Celle-ci poursuit 3 objectifs majeurs :

- ➡ **Promouvoir une gestion globale et concertée de l'eau, intégrée dans les choix d'aménagement du territoire**
- ➡ **Garantir durablement l'accès à une ressource de qualité**
- ➡ **Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités**

Plusieurs axes de travail pour garantir durablement l'accès à une ressource de qualité :

- ➡ **Préserver nos ressources en eau :**
 - en améliorant et partageant les connaissances,
 - en préservant les ressources d'intérêt régional,
 - en réduisant les pollutions par les pesticides,
 - en réduisant les pollutions des activités professionnelles.
- ➡ **Optimiser l'usage des ressources actuelles :**
 - en optimisant les ouvrages existants (notamment en agriculture),
 - en promouvant les économies d'eau.
- ➡ **Mobiliser des ressources complémentaires ou de substitution :**
 - en identifiant des ressources nouvelles,
 - en réalisant des équipements structurants d'intérêt régional ou départemental (transferts, stockages),
 - en réalisant des interconnexions d'enjeu régional ou départemental.

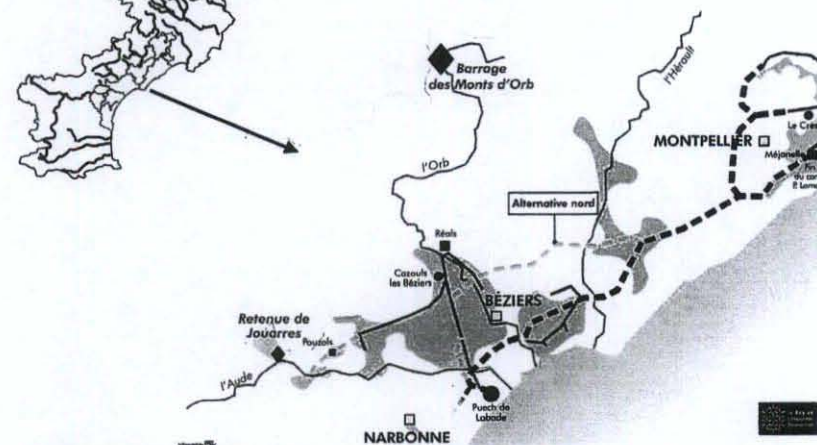
LA STRATEGIE REGIONALE « Eau »

Les outils de mise en œuvre de cette stratégie :

- ➡ **Des outils de planification et d'évaluation, dans le cadre de la démarche AQUA 2020 :**
un diagnostic régional, des orientations générales reprises dans une " charte pour une gestion durable des ressources en eau ", un inventaire des équipements d'intérêt régional ou départemental envisageables pour satisfaire les besoins à moyen terme.
- ➡ **Des outils contractuels :**
 - convention cadre Etat -Agence -Région pour 2007-2013,
 - charte Région/Départements,
 - + contrats de milieu (rivières, nappes, lagunes), conventions d'objectifs ou de partenariat (chambres consulaires, associations, ...).
- ➡ **Un outil opérationnel : le réseau hydraulique régional de desserte en eau, concédé à BRL**

L'EXTENSION DU RESEAU HYDRAULIQUE REGIONAL

AQUA DOMITIA : un projet majeur pour l'avenir de la Région





L'EXTENSION DU RESEAU HYDRAULIQUE REGIONAL

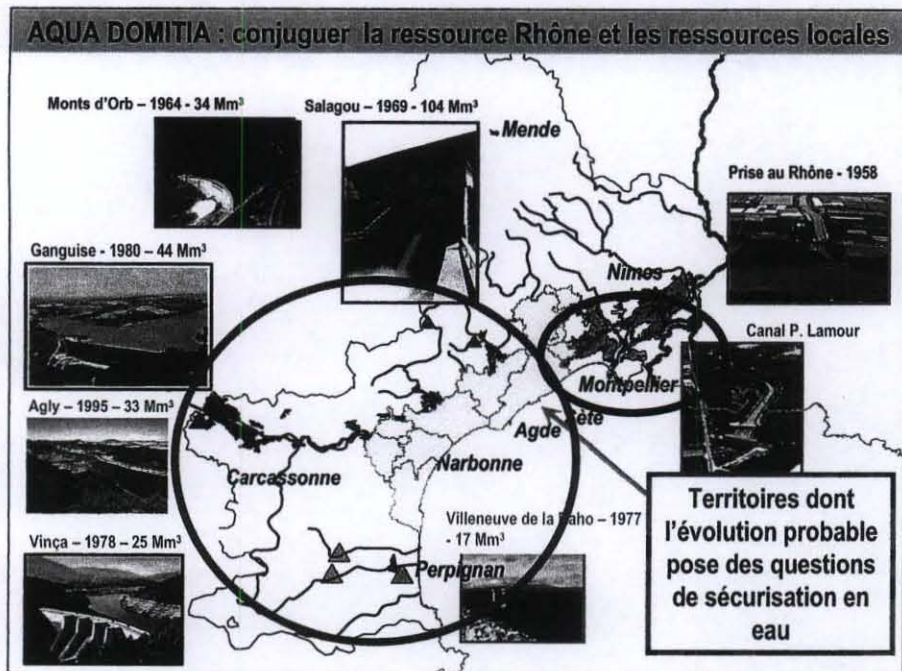
Et une réponse aux principaux enjeux régionaux :

- Enjeu 1 : Garantir le bon état des Ressources en Eau.**
- Enjeu 2 : Se préparer aux conséquences du changement climatique.**
- Enjeu 3 : Répondre à l'accroissement démographique.**
- Enjeu 4 : Accompagner le développement agricole.**
- Enjeu 5 : Sécuriser la desserte en eau contre des pénuries ou des pollutions exceptionnelles.**



DESCRIPTIF DU PROJET AQUA DOMITIA - POINTS CLEFS

AQUA DOMITIA : CONJUGUER LA RESSOURCE RHONE ET LES RESSOURCES LOCALES



AQUA DOMITIA : conjuguer la ressource Rhône et les ressources locales

- **Sécuriser l'alimentation en eau potable**
par l'apport d'une deuxième ressource.
- **Alléger la pression sur les milieux fragiles**
(Vidourle, Lez, Mosson, Hérault, nappe Astienne...) en apportant une ressource de substitution
 - ⇒ préserver les ressources locales pour l'AEP
 - ⇒ faciliter l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre Eau
- **Accompagner le développement régional** (aménagement, tourisme, cadre de vie ...) **sans impact environnemental**
- Maintenir, développer une **agriculture diversifiée de qualité** et une **viticulture compétitive** (irrigation raisonnée)

Mars 2004 25 mars 2004 Construction d'un canal pour l'irrigation dans les régions méditerranéennes françaises 10



DES ENJEUX REGIONAUX AUX ENJEUX DU PROJET

AQUA DOMITIA : CONJUGUER LA RESSOURCE RHONE ET LES RESSOURCES LOCALES

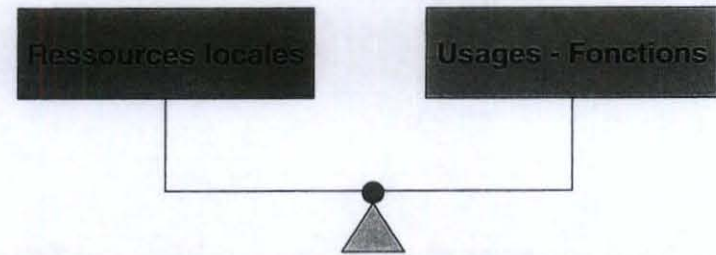
LES ENJEUX PAR TERRITOIRES, LES BILANS BESOINS / RESSOURCES

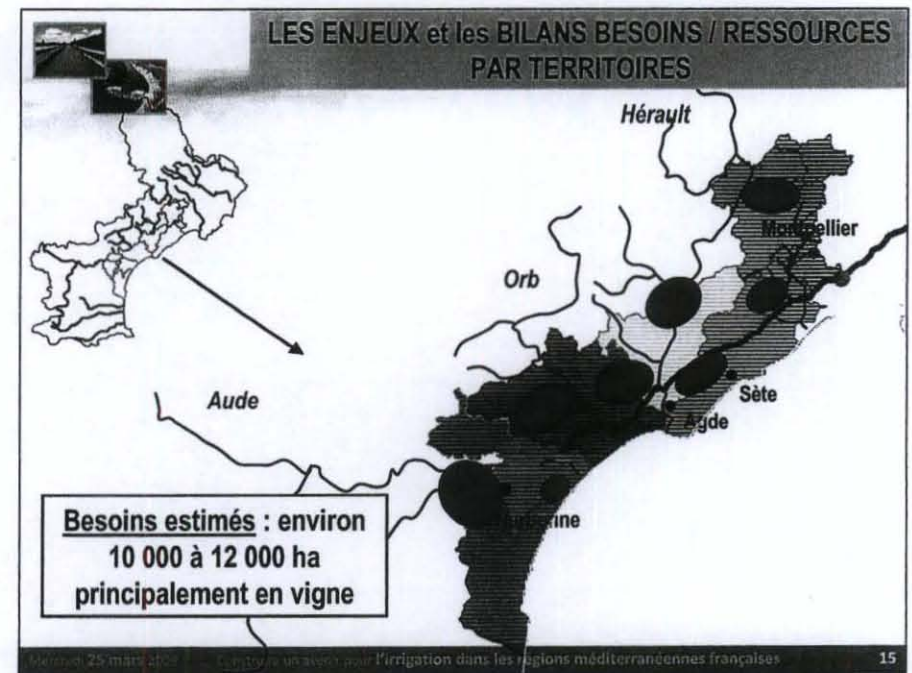
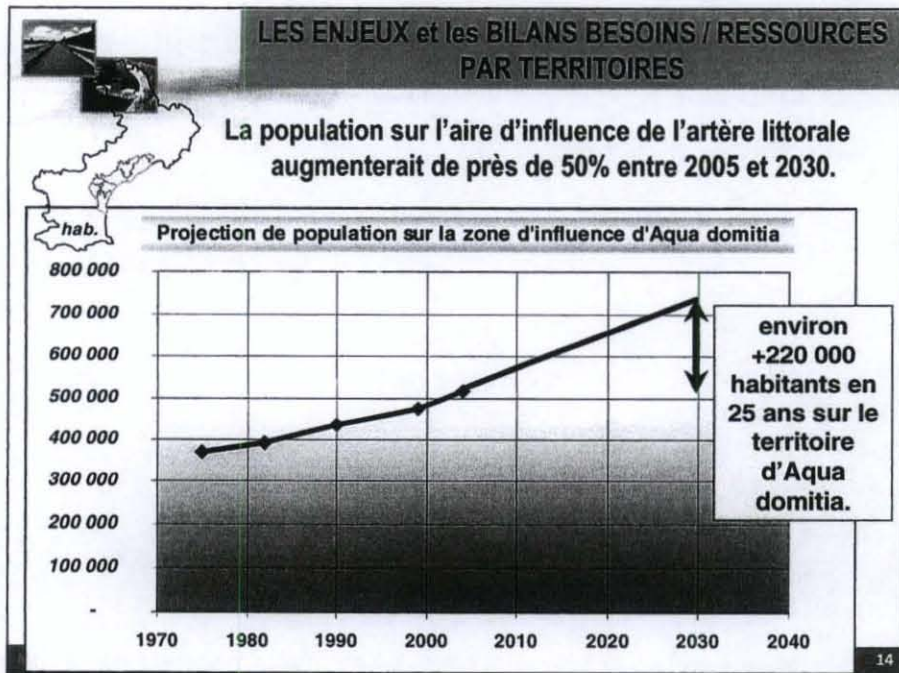


LES ENJEUX et les BILANS BESOINS / RESSOURCES PAR TERRITOIRES

Pour chacun de ces territoires :

Est-ce que les ressources locales, y compris les économies d'eau, seront suffisantes pour satisfaire les nouveaux besoins en eau tout en respectant les milieux aquatiques ?





DES ENJEUX REGIONAUX AUX ENJEUX DU PROJET

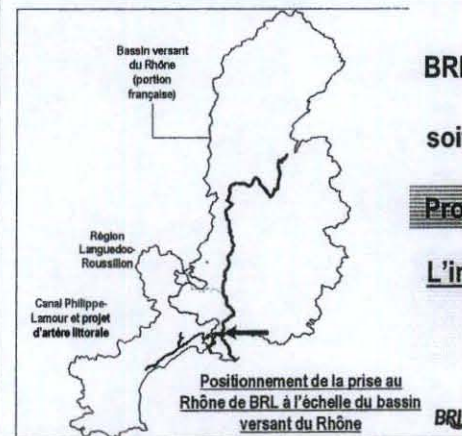
AQUA DOMITIA : CONJUGUER LA RESSOURCE RHONE ET LES RESSOURCES LOCALES

LES ENJEUX PAR TERRITOIRES , LES BILANS BESOINS / RESSOURCES

L'EAU DU RHONE : UNE RESSOURCE DURABLE

L'EAU DU RHONE : UNE RESSOURCE DURABLE

Analyse en volume



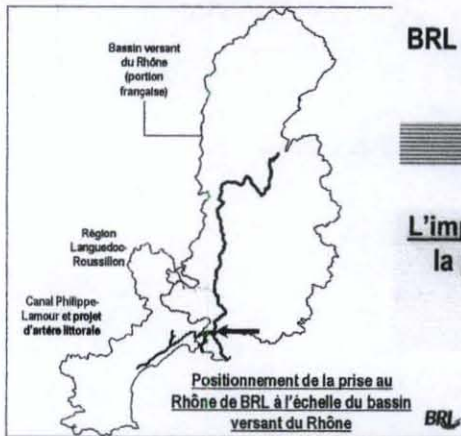
Débit moyen (1970 à 2005) du Rhône au droit de la prise BRL : 1 690 m³/s soit 53 000 millions de m³/an

BRL prélève aujourd'hui au maximum 140 millions de m³/an soit 0,26 % du volume annuel écoulé.

Projet : au max + 20 millions de m³/an

L'impact du projet serait insignifiant : la part prélevée passerait de 0,26 % à 0,30 %.

Analyse en débit



Le débit minimal du Rhône en août sur 50 ans est de 590 m³/s.

BRL prélève en pointe 12 m³/s soit au pire 2% du débit du fleuve.

Projet : au max + 3 m³/s

L'impact du projet serait insignifiant :
la part prélevée passerait dans la situation la pire de 2 % à 2.5 %.

AQUA DOMITIA : CONJUGUER LA RESSOURCE RHONE ET LES RESSOURCES LOCALES

LES ENJEUX PAR TERRITOIRES , LES BILANS BESOINS / RESSOURCES

L'EAU DU RHONE : UNE RESSOURCE DURABLE

LES RISQUES DE NE RIEN FAIRE

LES RISQUES DE NE RIEN FAIRE

Risque de coupure d'eau prolongée en cas d'incident

Risque de restriction sévère en cas de sécheresse

En été :

Bas - Languedoc :

500 000 personnes dépendent du
fleuve Hérault

Littoral-Audois + Grand Biterrois :

340 000 personnes dépendent du
fleuve Orb



20

LES RISQUES DE NE RIEN FAIRE

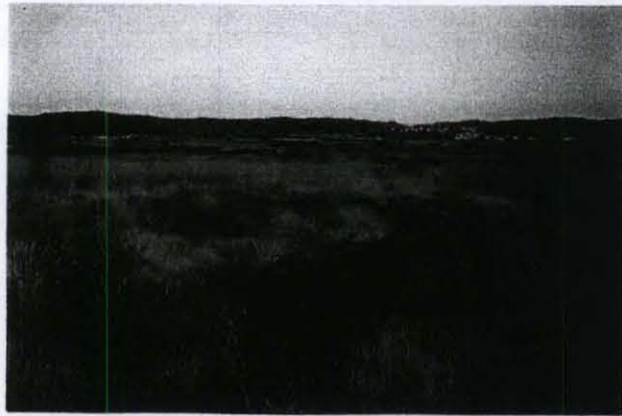
Risque de dégradation des milieux naturels



21

LES RISQUES DE NE RIEN FAIRE

Risque de déclin accéléré de l'agriculture régionale



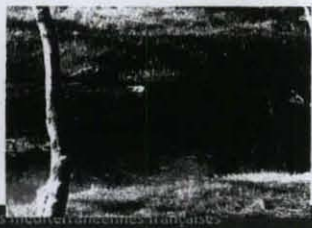
LES RISQUES DE NE RIEN FAIRE

Risque de dégradation de nos paysages urbains



LES RISQUES DE NE RIEN FAIRE

Risque de conflit d'usage sur la gestion de certaines ressources partagées



DES ENJEUX REGIONAUX AUX ENJEUX DU PROJET

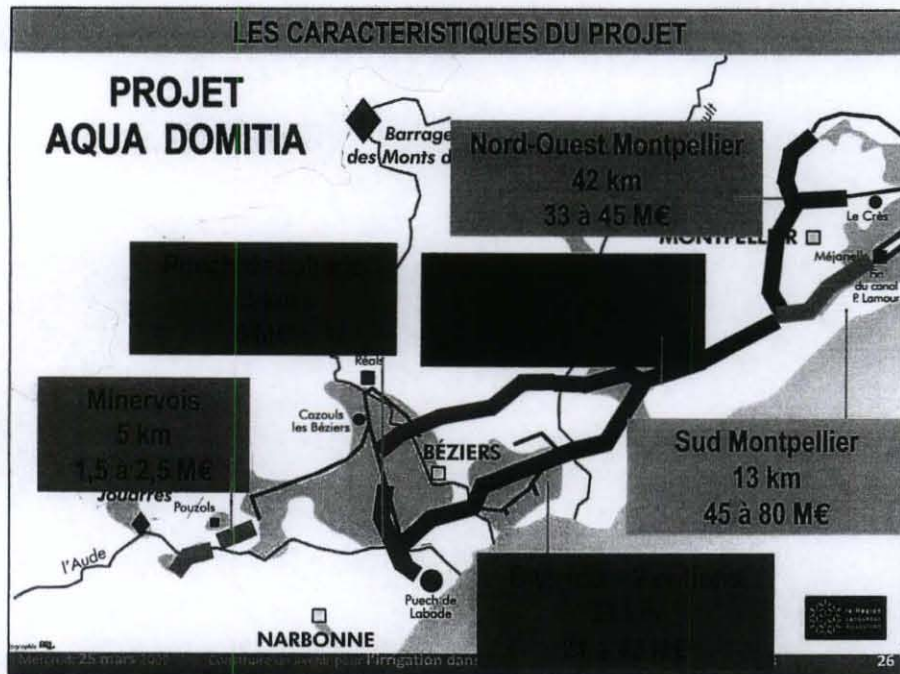
AQUA DOMITIA : CONJUGUER LA RESSOURCE RHONE ET LES RESSOURCES LOCALES

LES ENJEUX PAR TERRITOIRES , LES BILANS BESOINS / RESSOURCES

L'EAU DU RHONE : UNE RESSOURCE DURABLE

LES RISQUES DE NE RIEN FAIRE

LES CARACTERISTIQUES DU PROJET



LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

- Une longueur totale de 130 à 140 km
- Des diamètres entre 1400 mm et 600 mm
- Un coût total compris entre 150 et 250 M€
- Premiers travaux 2010

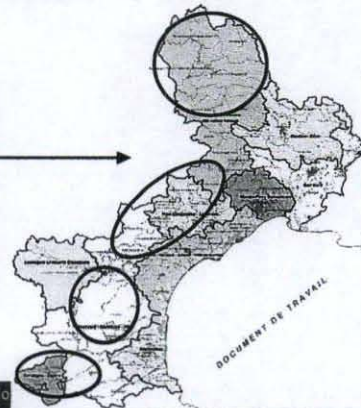
Mars 2008 25 mars 2008



DES ENJEUX REGIONAUX DEPASSANT LE CADRE DU PROJET AQUA-DOMITIA

Aqua-Domitia répond donc aux principaux enjeux régionaux en matière d'eau mais n'est pas LA solution régionale à tous les problèmes d'accès à l'eau.

Les zones de montagne, piémont..., où la gestion de l'espace rural passe notamment par le maintien de l'agriculture, doivent faire l'objet d'une attention particulière, et de la mise en place de mesures adaptées.



DES ENJEUX REGIONAUX DEPASSANT LE CADRE DU PROJET AQUA-DOMITIA

Face aux évolutions actuelles climatique, environnementale, socio-économique et réglementaire, la Région souhaite plus que jamais répondre à l'enjeu du développement d'une agriculture diversifiée, compétitive et durable.

Pour éviter une agriculture régionale à deux vitesses, la Région utilise l'ensemble des outils à sa disposition

- ➡ 1- La Région est au cœur du dispositif du DRDR
- ➡ 2- La Région s'implique dans une série d'expérimentations
- ➡ 3- La Région se mobilise pour aller plus loin et faire évoluer le cadre actuel



DES ENJEUX REGIONAUX DEPASSANT LE CADRE DU PROJET AQUA-DOMITIA

1- La Région est au cœur du dispositif actuel

- **Soutien des ASA dans leur démarche de gestion concertée de la ressource, de structuration (étude, travaux...) et de modernisation des réseaux collectifs / Mesure 125C3 du DRDR. La Région est autorité de gestion,**
- **Soutien au développement des retenues collinaire collectives de substitution / Mesure 125B du DRDR**

1 programme régional d'hydraulique agricole au budget de 1M€ / an, mobilisant également 700 K € de FEADER entre 2007 et 2013



DES ENJEUX REGIONAUX DEPASSANT LE CADRE DU PROJET AQUA-DOMITIA

2- La Région s'implique dans une série d'expérimentations

- **Expérimentation de récupération des eaux de toitures dans les exploitations agricoles de Lozère,**
- **Accompagnement de la réflexion en matière d'irrigation raisonnée de la vigne sur deux secteurs pilotes : Vignerons des Pays d'Ensérune et Roquebrun,**
- **Des options à envisager prochainement sur la réutilisation des eaux usées, attente du texte national.**

Une triple approche prévaut dans ces projets pilotes : rentabilité économique, respect de l'environnement et aménagement durable des territoires



DES ENJEUX REGIONAUX DEPASSANT LE CADRE DU PROJET AQUA-DOMITIA

3- La Région se mobilise pour aller plus loin et faire évoluer le cadre actuel

- **La Région porte une notification auprès de l'Europe pour les aides individuelles dans les exploitations agricoles (bassin de stockage individuel, etc.),**
- **Travail auprès du Ministère pour modifier le PDRH et inclure la création et/ou l'extension de réseaux hydrauliques, notamment en lien avec la crise viticole et le report de fonds de l'OCM viticole**

Une mobilisation forte afin de permettre le développement économique de l'agriculture en région et de bénéficier des opportunités offertes par le contexte actuel.

ANNEXE 6

Comptes-rendus des réunions du Comité de Pilotage et des réunions dans les secteurs

Grille de synthèse et d'analyse par secteur

Cette annexe volumineuse fait l'objet d'un document spécifique joint au SDI



BRL Ingénierie

1105, avenue Pierre Mendès France ■ BP 94001 ■ 30001 Nîmes Cedex 5 ■ France
Tél. : +33 (0) 466 87 50 00 ■ Fax : +33 (0) 466 84 25 63 ■ e-mail : brli@brl.fr ■ www.brl.fr
Société Anonyme au Capital de 3 183 349 € ■ SIRET : 391.484.862.000.19 ■ RCS NIMES : B.391 484 862 ■ N° TVA INTRACOM : FR35391484862